AGIR ENSEMBLE CONTRE LES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC

ALCOME

Présentation Alcome

Speedmeeting des éco-organismes
Orléans

05/11/2026



SOMMAIRE

ALCOME, ÉCO-ORGANISME DU NETTOIEMENT 1

ZOOM SUR LE JET DE MÉGOT 2

LA CONTRACTUALISATION 3

LES DÉMARCHES ET CONTREPARTIES 4

RÉCAPITULATIF 5



1

ALCOME, ÉCO-ORGANISME DU NETTOIEMENT

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

LES ÉCO-ORGANISMES SONT DES STRUCTURES PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF



Les origines d'ALCOME

2019
Directive Européenne
relative aux plastiques
à usage unique

2020
Loi anti-gaspillage dite loi « AGEC »
Demande la mise en place de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) sur les produits du tabac

Août 2021
Alcome obtient l'agrément de l'État pour 6 ans

Août 2027

LES ENJEUX D'ALCOME

RÉDUIRE
de 40% la présence des mégots au sol sur les 6 années de l'agrément

SOUTENIR
financièrement les communes, collectivités et groupements de communes

SENSIBILISER
à l'impact lié aux mégots mal jetés sur l'espace public

Attention : La collecte séparée des mégots n'est pas obligatoire dans le cadre du contrat Alcome



2

ZOOM
SUR LE JET DE MÉGOT

Qu'est-ce que le jet de mégot ?

Le jet de mégot est reconnu comme un dépôt sauvage dans l'espace public, au même titre que d'autres déchets abandonnés.

Les mégots constituent la première source de déchets retrouvés dans l'espace public : ils représentent 1 déchet abandonné sur 2 (en nombre)



Il y a en moyenne en France 1,3 mégot abandonné pour 10 mètres de voirie, et 4,5 en milieu urbain dense

Étude gisement Alcome, en partenariat avec l'ADEME et l'AMF 2024



Dans les villes, 92% des Français ont le sentiment que l'abandon de mégots est fréquent

Baromètre IFOP / Gestes Propres 2025

Un geste NON CONSCIENT

Depuis la loi Évin, fumer est devenu un acte contraint dans l'espace public mais **le geste de jeter le mégot reste largement automatisé.**

- C'est un geste ancien, profondément ancré dans les habitudes, difficile à changer sur le moment. On ne "décide" pas de jeter son mégot : on le fait sans y penser.

94% des fumeurs déclarent des pratiques vertueuses pour gérer leurs mégots

30% d'entre eux avouent avoir abandonné un mégot au cours de l'année

Baromètre IFOP / Gestes Propres 2025



Agir : le rôle du CONTEXTE



Plus on est entouré de personnes qui ont un mauvais geste, plus on est susceptible de le reproduire.

- **Dès lors que ces incivilités deviennent visibles et socialement tolérées, elles ont tendance à se multiplier.**

86% des fumeurs ne jetteraient pas un déchet devant un agent de propreté

68% renonceraient en présence d'un proche

Baromètre IFOP / Gestes Propres 2025

Créer un environnement qui conduit à ne pas jeter : il faut arriver à encercler le geste du fumeur dans chaque situation de consommation



3

LA CONTRACTUALISATION

Éligibilité à la contractualisation

Compétence propreté

Signataire du contrat Alcome
=
Commune à compétence propreté



Commune

Compétence collecte

Signataire du contrat Alcome
=
EPCI à compétence collecte et délibération des communes membres



EPCI

- Délibération de l'EPCI sur la signature du contrat ALCOME
- Délibération des communes qui le souhaitent à entrer dans le dispositif « collectif »
- Gestion du contrat par l'EPCI à compétence collecte

- Possibilité de proposer aux commune une convention de redistribution des soutiens

Soutien financier annuel

Le soutien financier total correspond au cumul des soutiens individuels

BARÈME (base INSEE)		
URBAIN DENSE : > 50 000 habitants		**2,08 €** / hab.
URBAIN : 5 000 à 50 000 habitants		**1,08 €** / hab.
RURAL : < 5 000 habitants		**0,50 €** / hab.
TOURISTIQUE : communes urbaines ou rurales avec **au moins un de ces critères** : ▪ plus de 1,5 lit touristique par habitant ▪ plus de 50% de résidences secondaires ▪ au moins 10 commerces pour 1000 habitants		**1,58 €** / hab.

VERSEMENT EN N+1 AU TITRE DE L'ANNÉE N

Acquisition de dispositifs de rue

Le quota total correspond au cumul des quotas individuels

Cendriers de rue

Éligibles sur des hotspots préalablement déclarés



Quota* : 1/1000 habitants

Dispositifs associés aux corbeilles

Éteignoirs & Petits cendriers



Quota* : 10/1000 habitants

**Quota différencié si commune touristique*

2 options d'acquisition

Soutien financier

- **Choix et achat du matériel par la collectivité**
- **Remboursement par Alcome l'année suivant l'installation de l'équipement**
  - **25€ HT max par éteignoir**
  - **42€ HT max par cendrier sur corbeille**
  - **250€ HT max par cendrier de rue**

Mise à disposition

- **Choix restreint** aux modèles du catalogue
- **Pas de personnalisation**
- **Recommandation** du matériel en fonction de la typologie de hotspot



Outils de prévention

Cendriers de poche

Dotation annuelle de 50 cendriers de poche par tranche de 1000 habitants.

Distribution par les buralistes ou lors d'événements, accompagnée de messages de prévention et de sensibilisation sur l'impact environnemental de l'abandon des mégots.



Supports de sensibilisation

Alcome met gratuitement à disposition des collectivités des supports numériques de sensibilisation

Affiches de sensibilisation, affiche pour distribution de cendriers, vidéos flyers, etc.





Kit évènementiel



- 1 Oriflamme
- 2 Sac à dos oriflamme
- tote bag
- gilets
- nappe
- bâches
- kakémono
- Affiches
- Flyers



4

LES DÉMARCHES ET CONTREPARTIES

Les étapes de la contractualisation

Étape 1



INSCRIPTION SUR LE PORTAIL

Téléchargement du modèle de **délibération** et du **contrat-type**

Étape 2



DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE

Délibération de l'EPCI autorisant la signature du contrat-type

Pour les EPCI à compétence collecte :

Délibération des communes transférant la délégation de gestion du contrat
+
Délibération de l'EPCI avec Alcome

Étape 3



TÉLÉVERSEMENT DES DOCUMENTS SIGNÉS SUR LE PORTAIL

Les soutiens financiers s'appliquent à partir de la date de dépôt des documents valides

Étape 4



REMPLISSAGE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Le groupement dispose de **6 mois après signature** pour réaliser ce travail

Organisation de la salubrité publique
+
État des lieux des « **hotspots** » et dispositifs existants sur les communes
+
État des lieux des espaces publics sur lesquels s'applique une interdiction de fumer (**EST**)

Les engagements de la collectivité

Rédiger un programme de lutte contre l'abandon des mégots

Le groupement s'engage à mettre en place des actions adaptées pour éviter la formation de hotspots, en combinant prévention, répression et traitement des situations existantes.

Communiquer sur la contractualisation avec Alcome

Communiquer sur la signature du contrat avec Alcome au travers de votre site internet, de vos réseaux sociaux, de la presse, etc.

Mettre en place des actions de sensibilisation

Au travers de distribution de cendriers de poche, d'affichage, de publications Facebook, d'article de presse, de journées de ramassage des déchets, de stand de sensibilisation, etc.

Pour les communes > 5 000 habitants

Encourager de bonnes pratiques grâce à des arrêtés adaptés

Arrêté sur les AOT imposant aux exploitants des obligations claires sur l'entretien de leur espace.
Arrêté prohibant et pénalisant les jets de mégots au sol sur le domaine public.

Remplir annuellement le bilan communal



En année N+1, le groupement remplit le bilan sur le portail : communication, arrêtés, mise à jour de la cartographie, actions menées, programme de lutte, plan de nettoiement avec une simplification du bilan pour les communes de moins de 5 000 habitants

La réalisation du bilan conditionne le versement des soutiens financiers

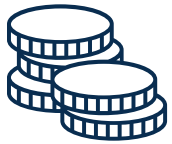
5

RÉCAPITULATIF



Contractualiser avec ALCOME

Une réflexion en 5 axes avant de s'engager



Bénéfice économique

SOUTIENS FINANCIERS ANNUELS ET MATÉRIELS

Un soutien financier annuel au titre du nettoiement des mégots mal jetés sur l'espace public. Il est complété par une aide à l'acquisition de dispositifs de rue et à l'accès libre à des outils de sensibilisation.



Bénéfice environnemental

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

La réduction des mégots au sol contribue à maintenir un cadre de vie propre et à prévenir le transfert des déchets vers les milieux naturels (sol et eau).



Déploiement de la filière

MISE EN ŒUVRE SIMPLE ET EFFICACE

L'installation de cendriers de rue n'est pas obligatoire, et les actions de sensibilisation peuvent s'appuyer sur des événements existants (cleanwalk…). La synthèse des actions menées est à transmettre une fois par an.



Impact pour les agents de la propreté

LIMITÉ

L'impact sur les équipes de propreté dépend des choix organisationnels retenus. Toutefois, les mégots peuvent être collectés avec les ordures ménagères, sans modification des tournées ni de l'organisations existantes.

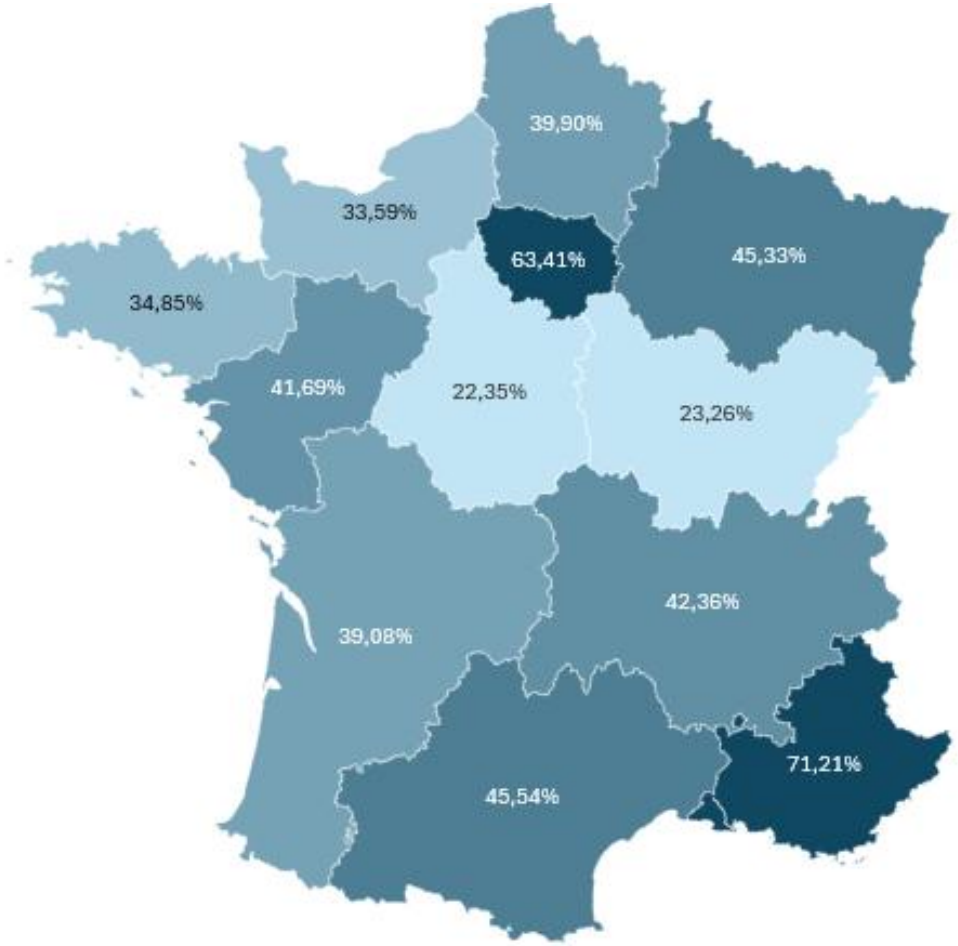


Geste de tri pour les usagers

SIMPLIFIÉ

Le geste s'appuie sur les corbeilles existantes équipées d'éteignoirs, complété par l'installation de cendriers visibles et la distribution de cendriers de poche à des fins de sensibilisation et de prévention.

VOTRE REGION - CENTRE



Département	Nombre de communes sous contrat	% communes sous contrat
18- Cher		33,25%
28- Eure-et-Loir	9	15,77%
36-Indre	4	21,97%
37- Indre-et-Loire	16	43,93%
41- Loir-et-Cher	10	8,07%
45- Loiret	17	9,33%
72- Sarthe	39	13,76%

EPCI en cours de contractualisation :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELRENAUDAIS

COMMUNAUTÉ Touraine-Est Vallées

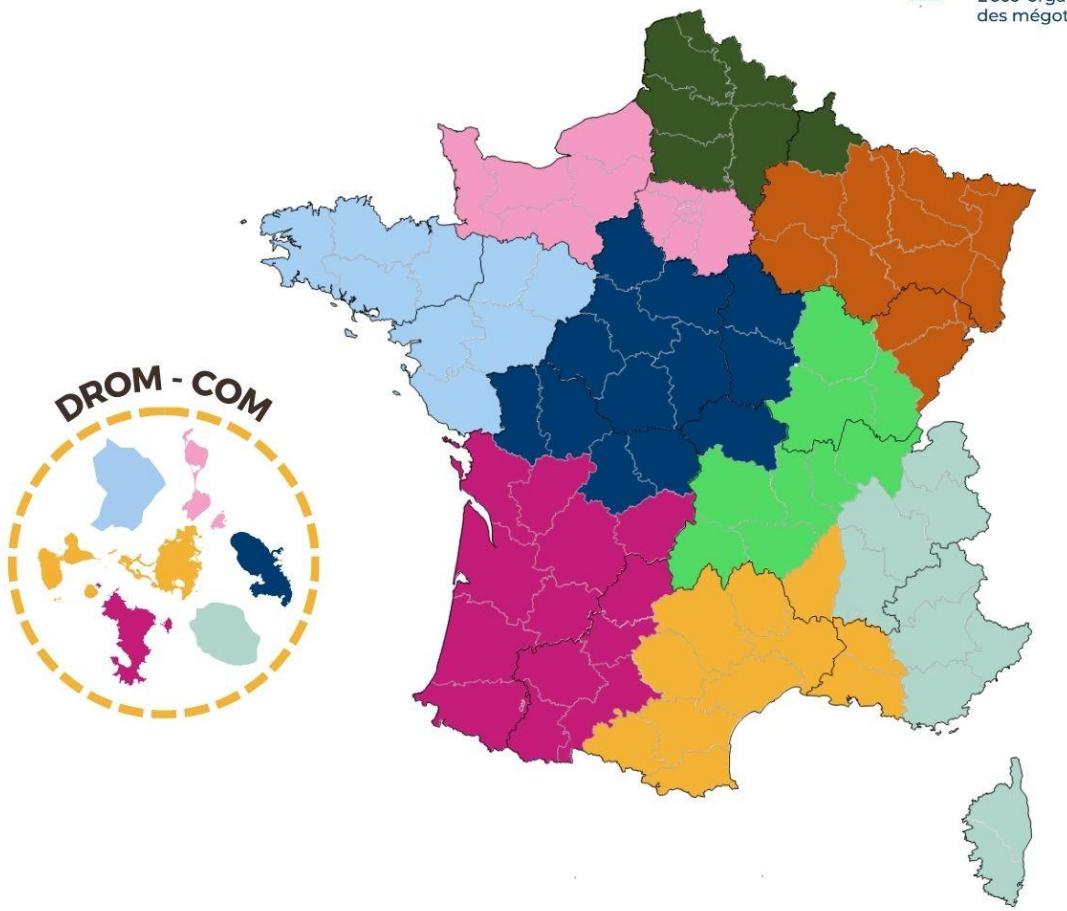
Chabris Pays de Bazelle Communauté de Communes

LA VALLÉE de la CREUSE Communauté de Communes

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS

Votre interlocuteur régional

ALCOME
L'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public





Aliénor GALAMEZ
alienor.galamez@alcome.eco
07 86 34 01 56



Alizée RIBAS
alizee.ribas@alcome.eco
06 07 53 34 91



Antonine WADOUX
antonine.wadoux@alcome.eco
06 81 57 64 17



Bastien HUET
bastien.huet@alcome.eco
06 49 57 92 90



Camille MURCY
camille.murcy@alcome.eco
06 49 71 71 38



Manon BOUCHET-THURET
manon.bouchet-thuret@alcome.eco
07 50 63 88 94



Louise ROCK
louise.rock@alcome.eco
06 85 24 16 76



Maud ROLLAND
maud.rolland@alcome.eco
07 86 64 97 41



Gabriel HOLT
gabriel.holt@alcome.eco
06 86 31 00 54



Pauline LEROUX
pauline.leroux@alcome.eco
06 81 60 01 67



ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public

MERCI

Alizée RIBAS

06 07 53 34 91

alizee.ribas@alcome.eco

alcome.eco